



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Groupe PDCB, par les députées Marianne Maret et Françoise Métrailler
Objet	Problématique de l'employabilité des personnes de plus de 55 ans
Date	14.09.2018
Numéro	3.0418

Le taux de chômage des personnes de plus de 55 ans est inférieur au taux de chômage total valaisan durant toute la période observée, soit un taux de chômage total en Valais de 4.3 % contre un taux de chômage des plus de 55 ans de 3.9 % en 2015 (2016 : 3.9 %/3.4 % ; 2017 : 3.6 %/3.3 % ; 2018 : 3.1 %/2.9 %).

En outre, depuis 2015, le nombre moyen de chômeurs total diminue sans discontinuer, alors que le nombre moyen des chômeurs de plus de 55 ans a connu une augmentation entre 2015 et 2016, et a commencé à diminuer depuis 2016. Voici quelques explications :

- le chômage des personnes de plus de 55 ans diminue plus lentement que celui des jeunes et celles-ci rencontrent plus de difficultés à se réinsérer sur le marché du travail lors d'une reprise économique ;
- le risque de chômage de longue durée chez les personnes de plus de 55 ans est plus important que chez les individus moins âgés ;
- les personnes de plus de 55 ans semblent être fréquemment victimes de préjugés de la part des recruteurs.

Chaque année, le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) perfectionne son dispositif de prise en charge de tous les demandeurs d'emploi et actualise son offre de mesures du marché du travail. Les demandeurs d'emploi de plus de 55 ans peuvent bien entendu bénéficier de toute la palette des mesures, qui sont adaptées au cas par cas. Il s'agit des types de mesures suivants : Cours, Stages de formation, Allocations de formation, Entreprises de pratique commerciale, Stages professionnels Promotion d'une activité indépendante et Frais de déplacement et de séjour. Certaines mesures proposées et concrétisées par le Canton sont prioritairement destinées aux personnes de plus de 50 ans et s'appellent : Allocations fédérales d'initiation au travail, Allocations cantonales d'initiation au travail, NASCA, MILA, CLUB PRERETRAITE et PLUS. Vous trouverez l'inventaire de toutes les mesures pour tous les publics-cibles et les descriptions détaillées y relatives sur le site internet du SICT sous la rubrique « mesures du marché du travail ».

Malgré la diminution du chômage des personnes de plus de 55 ans en Valais et ce depuis 2016, le traitement de ce public-cible reste prioritaire pour le Service de l'industrie, du commerce et du travail, au même titre que les autres public-cibles. A titre d'exemple, les ressources financières allouées aux mesures prévues pour ces personnes sont restées inchangées, malgré la baisse importante du budget général. Dans ce contexte, nous souhaitons également attirer votre attention sur les mesures supplémentaires proposées par le Conseil fédéral, le 15 mai 2019, en faveur des travailleurs âgés afin de renforcer leur employabilité et leur compétitivité.

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

Conséquences financières en francs :	Le dispositif de prise en charge des demandeurs d'emploi de plus de 55 ans fait partie intégrante des prérogatives du SICT.
Conséquences sur le personnel en EPT :	aucune
Conséquences sur la RPT :	aucune
Conséquences sur la bureaucratie :	aucune

Lieu, date Sion, le 5 juin 2019